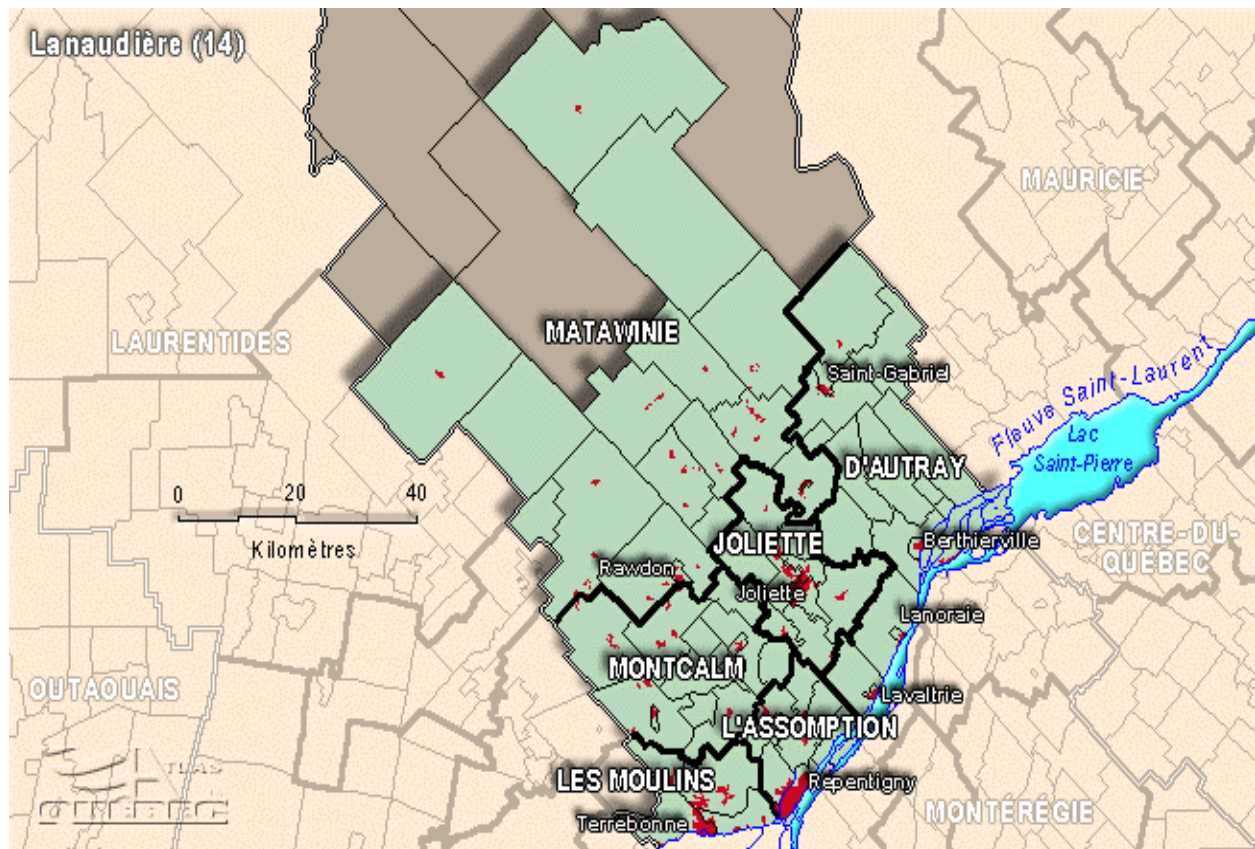


Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine

Audiences publiques sur le développement de la production porcine au Québec

LANAUDIÈRE Région administrative 14



Carte de Lanaudière avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

7 janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
INTRODUCTION.....	2
<i>Objectifs de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Éléments de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Limites de la présentation.....</i>	<i>2</i>
1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	4
1.1 TERRITOIRE.....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	5
2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....	7
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	7
<i>Rivières.....</i>	<i>7</i>
<i>Lacs.....</i>	<i>8</i>
<i>Barrages.....</i>	<i>8</i>
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET RIVIÈRES.....	9
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	22
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	23
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	24
3. DIRECTION RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE.....	25
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	25
3.2 VOLET « ANALYSE ».....	25
3.3 VOLET « CONTRÔLE ».....	27
4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....	29
4.1 AGRICULTURE DANS LANAUDIÈRE.....	29
4.2 ÉLEVAGE PORCIN.....	30
4.3 PRÉOCCUPATION DES CITOYENS.....	30
5. LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....	31
5.1 MÉCANISMES D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION.....	31
5.2 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	31
5.3 PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES PARTICULIÈRES.....	31
CONCLUSION.....	32

TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DE LA RÉGION	4
TABLEAU 1.2	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION.....	5
TABLEAU 1.3	POPULATION PAR DIVISION ADMINISTRATIVE.....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	7
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION.....	8
TABLEAU 2.3	Liste des stations d'échantillonnage sur les cours d'eau de la région dans LANAUDIÈRE (Réseau-rivières).....	10
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	11
TABLEAU 3.1	NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DÉLIVRÉS POUR DES ÉTABLISSEMENTS PORCINS DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE DEPUIS 1997.....	26
TABLEAU 3.2	ACTES STATUTAIRES DÉLIVRÉS, 1997-2002.....	27
TABLEAU 3.3	RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE.....	28

TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES ET FIGURES)

FIGURE 1.1	LES MRC DE LANAUDIÈRE.....	4
CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	9
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE EN PÉRIODE ESTIVALE.....	12
CARTE 2.3	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE PHOSPHORE TOTAL ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	14
CARTE 2.4	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	15
CARTE 2.5	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE MATIÈRES EN SUSPENSION (MES) ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	16
CARTE 2.6	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE MES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE.....	17
CARTE 2.7	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE NITRATES-NITRITES ENTRE 1979 ET 1999 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	18
CARTE 2.8	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE NITRATES- NITRITES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	19
CARTE 2.9	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE COLIFORMES FÉCAUX ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	20
CARTE 2.10	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE COLIFORMES FÉCAUX DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	21
FIGURE 2.1	ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS DE PHOSPHORE TOTAL DANS LA RIVIÈRE DE L'ACHIGAN.....	22
FIGURE 4.1	ZONES D'ACTIVITÉS LIMITÉES SELON LE REA	29

Contexte

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le Ministère a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à www@menv.gouv.qc.ca

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

Introduction

Objectifs de la présentation

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de Lanaudière, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

Éléments de la présentation

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région de Lanaudière.

Limites de la présentation

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, entre les travaux d'analyse et de contrôle des employés de la direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau à travers le Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et est donc moins adapté pour la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages et plus particulièrement sur la production porcine sont celles de 2000-2001 et 2001-2002. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

1. Portrait territorial et socio-économique

1.1 Territoire

La région de Lanaudière, sise entre celles des Laurentides et de la Mauricie, fait partie des régions centrales du Québec. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal. D'une superficie de 13 522 km², dont plus de la moitié est constituée d'un territoire non municipalisé, la région longe, au sud, le fleuve Saint-Laurent sur plus de 60 km.

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales de la région

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire ¹	13 522 km ²	(1997)
Nombre de MRC ²	6	(2002)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	59	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt ³	77,8 %	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁴	10,9 %	(1997)

Sources : 1. Institut de la statistique du Québec
2. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
3. Ministère des Ressources naturelles
4. Statistique Canada



Figure 1.1 Les MRC de Lanaudière
Source : Ministère des Régions

1.2 Population et économie

En 2002, la région de Lanaudière comptait une population de 397 951 personnes, dans 59 municipalités elles-mêmes regroupées en six MRC. Les MRC L'Assomption et Les Moulins sont les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne et Mascouche. La MRC de Joliette, avec la ville-centre du même nom, constitue un autre pôle régional de croissance.

Tableau 1.2 *Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région*

Caractéristiques	Données	
Population totale ¹	397 951	(2002)
Nombre d'établissements manufacturiers ²	671	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ²	28	(1997)
Taux de chômage ³	6 %	(2002)
Emplois ⁴ :		
secteur primaire	6 %	(1998)
secteur secondaire	27 %	(1998)
secteur tertiaire	67 %	(1998)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec

2. Centre de recherche industrielle du Québec

3. Bulletin régional sur le marché du travail (région Lanaudière Vol. 22 no.3)

4. Compilation réalisée à partir d'un document du CRDL – Stratégie de diversifications régionales – Région Lanaudière

La population des MRC D'Autray, Montcalm et Matawinie est principalement rurale. La MRC de Matawinie occupe environ 53 % du territoire municipalisé, avec seulement 11 % de la population.

Tableau 1.3 *Population par division administrative*

Division administrative	Population (2002)
MRC D'Autray	39 482
MRC Joliette	54 925
MRC L'Assomption	106 842
MRC Les Moulins	113 528
MRC Matawinie	43 137
MRC Montcalm	40 037

Source : Répertoire des municipalités du Québec

En 1997, le territoire agricole représentait 10,9 % de la superficie de la région. Le territoire forestier couvrait, en 1995, 77,8 % du territoire. Plus des trois-quarts de la forêt est de propriété publique.

L'industrie manufacturière, avec l'agriculture, constitue l'une des assises importantes de l'économie de la région. La ville de Joliette et les municipalités environnantes forment l'agglomération la plus industrialisée. On y retrouve le tiers des travailleurs du secteur manufacturier et la moitié des plus importantes entreprises de la région.

Activités de villégiature

La partie septentrionale de la région de Lanaudière possède un important réseau de réserves fauniques, de zones d'exploitations contrôlées (ZEC), de pourvoiries et de parcs. Diverses activités liées à la faune et au plein air y sont pratiquées.

Le piedmont offre un paysage plutôt varié où la forêt côtoie le milieu agricole. Des sites de villégiature privilégiés s'y sont développés autour des lacs. Certains cours d'eau offrent des sites intéressants pour la pêche, le canotage et la baignade.

Au sud de la région, bien que la moins bonne qualité de l'eau restreint les usages, on pratique la pêche et la navigation de plaisance, notamment dans les portions inférieures des rivières Mascouche et L'Assomption, de même que dans les rivières La Chaloupe, Bayonne et Chicot.

2. Portrait hydrologique

2.1 Description générale

Rivières

Les principales rivières de Lanaudière sont des Mille Îles, Ouareau, L'Assomption, de l'Achigan et Noire. La rivière L'Assomption et son tributaire la rivière Ouareau ont un bassin versant supérieur à 1 000 km². Les rivières de la partie septentrionale de la région de Lanaudière coulent vers la rivière Saint-Maurice. Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région de Lanaudière

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station de mesure ¹	Années observées (nb)	Période observée
des Mille Îles	218	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Ouareau	25,8	300	0,31	052212	30	1966-1996
L'Assomption	24	351	1,75	052219	26	1970-1996
de l'Achigan	10	175	0,33	052233	12	1979-1996
Noire	N/D	56	0,111	052228	22	1974-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

¹ Consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Lacs

Le tableau 2.2 présente les plus grands lacs de la région de Lanaudière avec leur superficie, leurs principales vocations et utilisations.

Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation/utilisation
Kempt	184,67	Réservoir, pêche, récréo-touristique
Taureau	95,05	Réservoir, villégiature, récréo-touristique, pêche
Devenyns	21,63	Pêche
Villiers	17,07	Pêche, villégiature
Ouareau	14,92	Villégiature, récréo-touristique, pêche urbaine
Tourbis	14,01	Pêche
Archambault	13,80	Villégiature, récréo-touristique, pêche urbaine
Troyes	12,51	ZEC Boullé, pêche, villégiature
Légaré	11,34	Villégiature, pêche
Maskinongé	10,18	Villégiature, récréo-touristique, pêche urbaine
Morialice	9,76	Pêche
Forbes	9,09	Parc du Mont-Tremblay, pêche
du Repos	6,55	Pourvoirie, pêche
Lusignan	6,06	ZEC Collin, pêche, villégiature

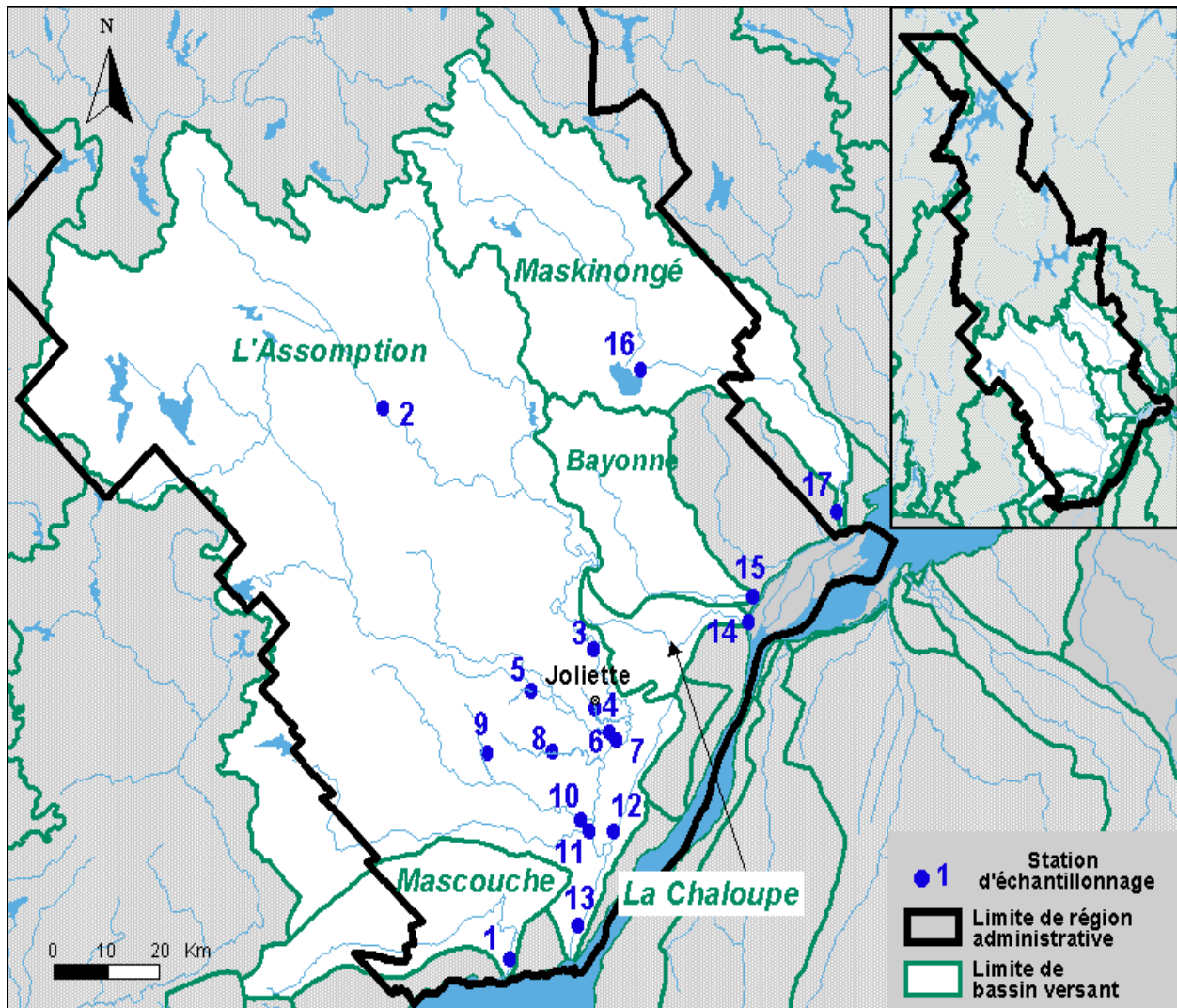
Source : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale de Lanaudière

Barrages

Sur les 696 barrages érigés dans la région de Lanaudière, 78,3 % servent à des fins de villégiature et 83,2 % sont de propriété privée. Environ une dizaine de barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le barrage Matawin, situé sur la rivière du même nom, ainsi que le barrage de Rawdon situé sur le lac Pontbriand sont exploités à des fins hydroélectriques.

2.2 Qualité de l'eau des lacs et rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières), opéré par le ministère de l'Environnement, permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à 16 stations réparties dans cinq bassins versants de la région de Lanaudière, soit ceux des rivières Mascouche, L'Assomption, Maskinongé, Bayonne et La Chaloupe (carte 2.1 et tableau 2.3).



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans la région de Lanaudière

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage sur les cours d'eau de la région dans Lanaudière (Réseau-rivières)

Carte ¹	Station BQMA ²	Emplacement des stations
		Bassin de la rivière Mascouche
1	0460003	MASCOUCHE, au pont-route 640 à Mascouche
		Bassin de la rivière L'Assomption
2	05220017	L'ASSOMPTION, au pont couvert à 4,2 km au nord de Saint-Côme
3	05220001	L'ASSOMPTION, au pont-route 131 à Joliette
4	05220240	RUISSEAU SAINT-PIERRE, au pont-route à 1 km en aval de Saint-Paul-d'Industrie
5	05220249	COURS D'EAU DESROCHERS, intersection du rang de l'Église 2 km au sud-est de Saint-Liguori
6	05220012	OUAREAU, au pont-route à 1,9 km de son embouchure à l'est de Crabtree
7	05220004	L'ASSOMPTION, au pont-route à 0,6 km en amont de la Ouareau à l'est de Crabtree
8	05220239	RUISSEAU VACHER, au pont-route à 5 km en aval de Saint-Jacques
9	05220241	RUISSEAU SAINT-ESPRIT, au pont-route à l'ouest de Saint-Alexis
10	05220006	SAINT-ESPRIT, au pont-route à 3 km de son embouchure
11	05220005	DE L'ACHIGAN, au pont-route à 1 km de son embouchure à l'est de l'Épiphanie
12	05220063	RUISSEAU DU POINT-DU-JOUR, au pont-route à 2,5 km de son embouchure
13	05220003	L'ASSOMPTION, au pont-route à Le Gardeur
		Bassin de la rivière la Chaloupe
14	05230001	LA CHALOUBE, au pont-route le plus près de l'embouchure
		Bassin de la rivière Bayonne
15	05240001	BAYONNE, Bayonne au pont-route à Berthierville
		Bassin de la rivière Maskinongé
16	05260015	MASKINONGÉ, au pont-route en aval du lac Maskinongé

¹ Numéro de la station sur la carte 2.1

² Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour quatre des principaux bassins hydrographiques de la région de Lanaudière.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassins	Superficie du bassin versant à son embouchure (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau (nb) ²	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égout (%)	une station d'épuration (%)
L'Assomption	4 220	14,3	1,2	42	186 838	45,9	45,9
Bayonne	347	40,9	2,9	N/D	8 590	27,8	20,6
La Chaloupe	136	47,0	0,5	N/D	3 051	34,7	34,7
Mascouche ⁴	378	81,7	0,6	N/D	34 819	62,8	62,8

1. Source : Statistique Canada (1996) et Répertoire des municipalités du Québec, MAMM (2001).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

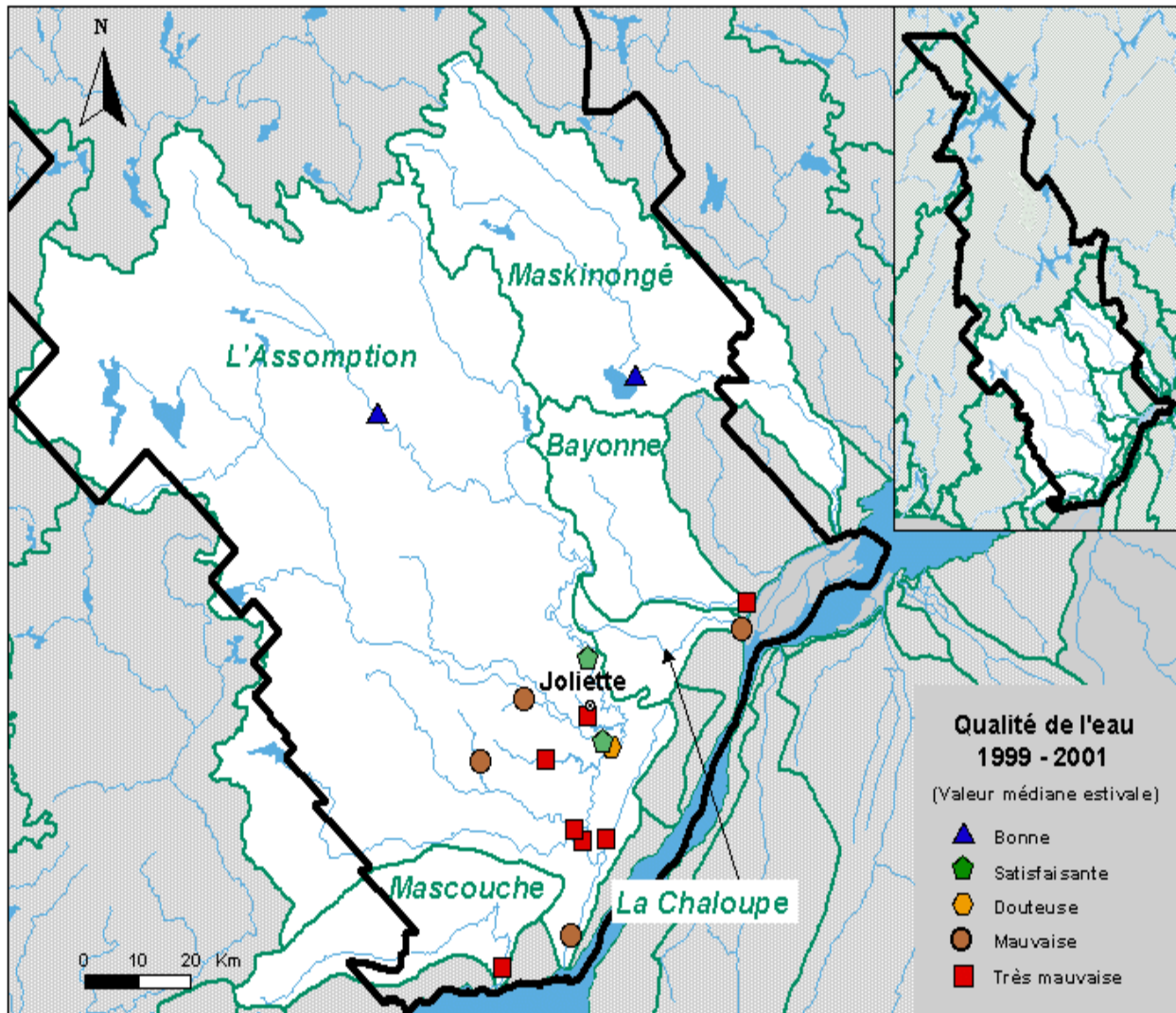
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, avril 2002.

4. La population de Mascouche n'est pas incluse dans ce total, parce que ses eaux usées sont traitées conjointement avec celles de Lachenaie et déversées, après traitement, dans la rivière des Mille Îles.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

N/D : Non disponible

La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de Lanaudière. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les sept indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau de Lanaudière varie beaucoup en été entre la partie supérieure de la région sise sur le Bouclier canadien et la portion inférieure qui correspond aux basses-terres du Saint-Laurent. Ainsi, parmi les 16 stations qui font l'objet d'un suivi, quatre seulement (25 %) affichent une qualité bonne ou satisfaisante. La meilleure qualité est presque toujours notée aux stations situées dans la partie supérieure des rivières, dans des zones dominées par la forêt. En contrepartie, la mauvaise ou très mauvaise qualité d'eau enregistrée pour plus de la moitié des stations de mesure (69 %) est observée dans la partie sud de la région, dans les cours d'eau qui subissent d'importantes pressions de pollution d'origine agricole.

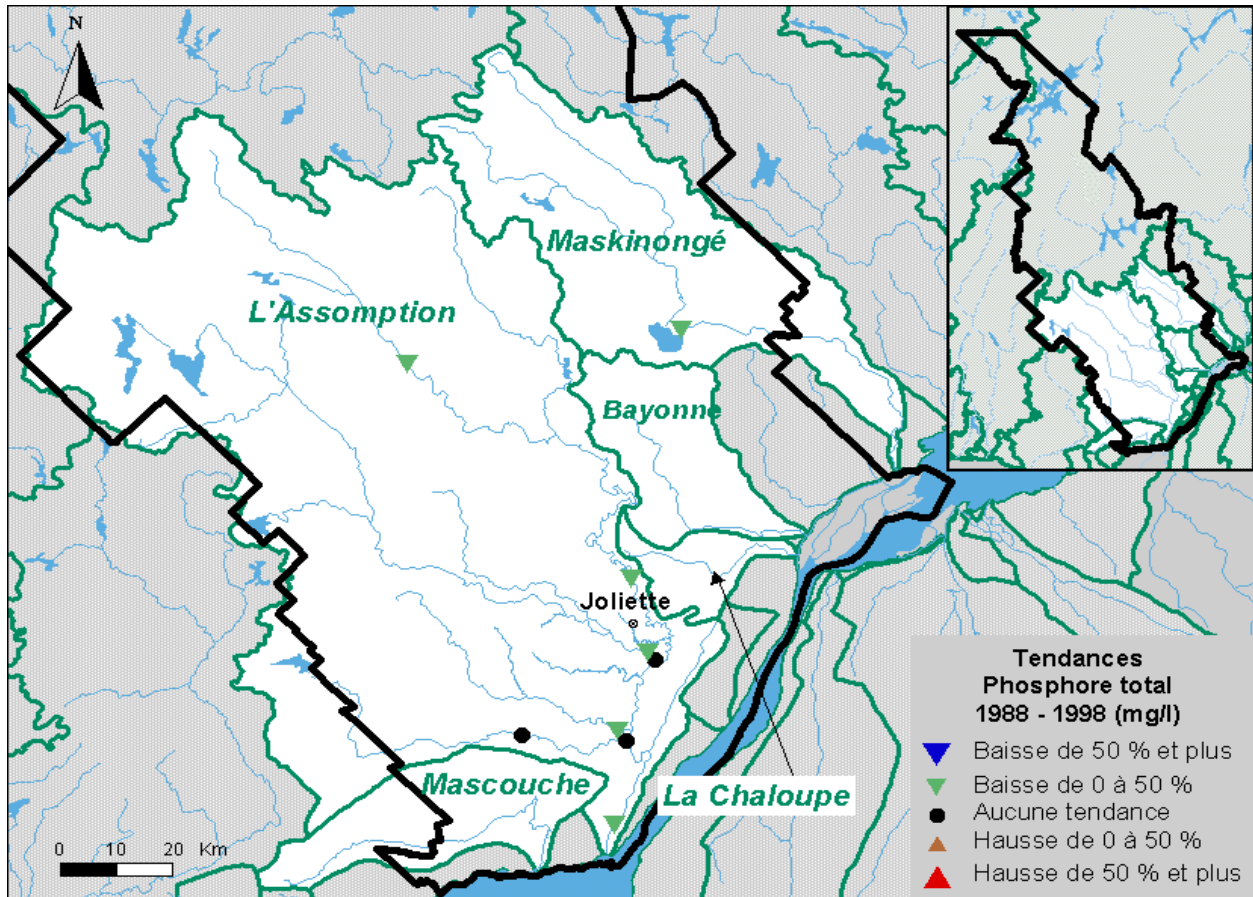


Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région de Lanaudière en période estivale

L'examen des valeurs médianes (valeur sous laquelle se trouve la moitié des mesures effectuées) estivales enregistrées au cours de la même période pour quatre des sept descripteurs qui composent l'IQBP, soit le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux, montre que plusieurs se comportent de façon similaire. Ainsi, 38 % seulement des stations affichent une qualité bonne ou satisfaisante pour ce qui est des concentrations de phosphore, comparativement à 44 % pour les nitrates, 50 % pour les MES et 88 % pour les coliformes fécaux.

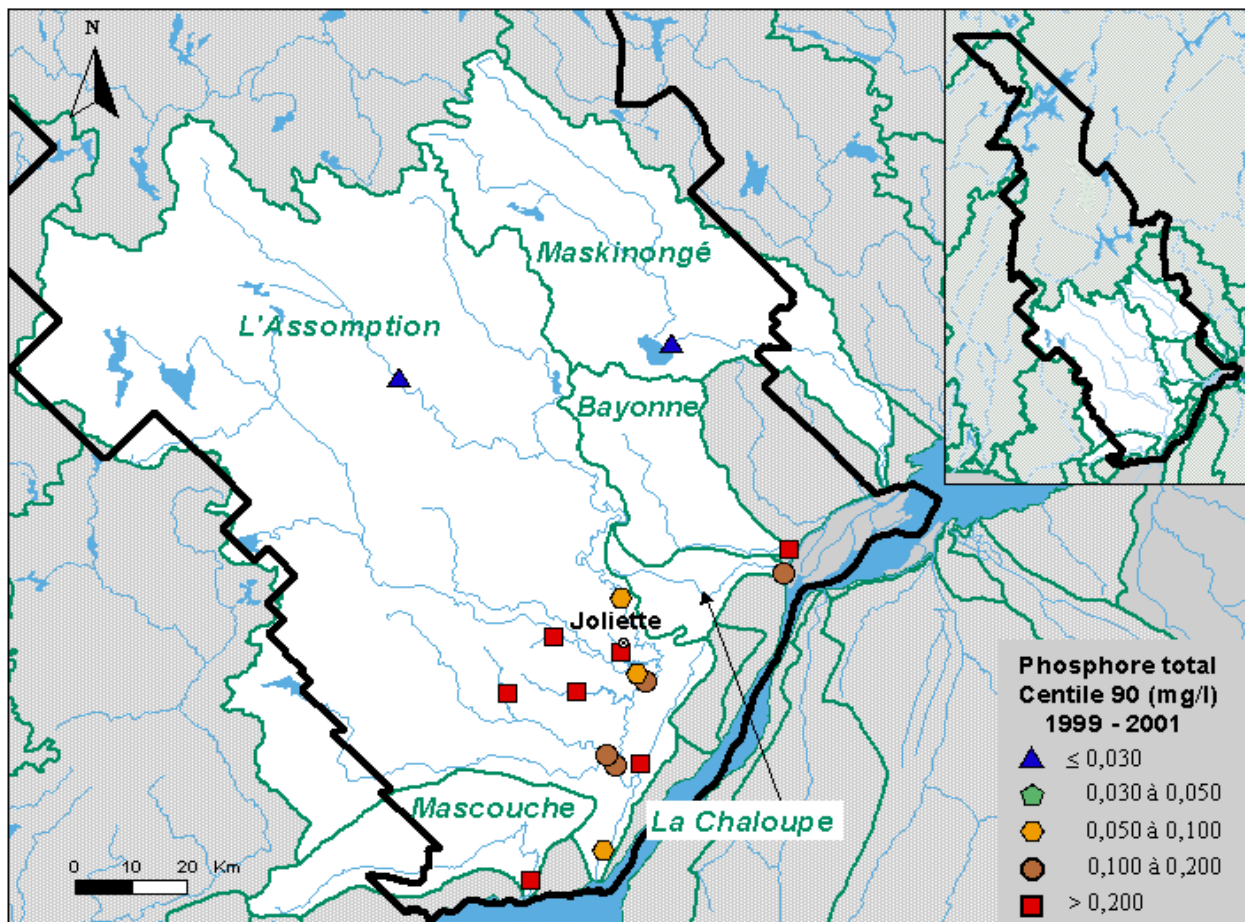
La proportion élevée de stations qui montrent une qualité bonne ou satisfaisante pour les coliformes fécaux en période estivale, souligne les effets des interventions d'assainissement urbain dans la région de Lanaudière au cours des 20 dernières années. En effet, la quasi-totalité de la population de la région raccordée à un réseau d'égouts est maintenant desservie par une station d'épuration (tableau 2.4). De plus, c'est au cours de l'été que les performances des stations d'épuration sont optimales et que les équipements de déphosphatation et de désinfection sont, à part quelques exceptions, en opération. Toutefois, la proportion plus faible de stations qui affichent une qualité bonne ou satisfaisante pour les MES et, en particulier, le phosphore total et les nitrates-nitrites suggèrent que d'autres sources contribuent aux concentrations plus élevées observées l'été pour ces descripteurs. Même si le temps habituellement plus chaud et plus sec de l'été, associé à la présence d'un couvert de végétation plus important en raison de la croissance active des plantes, fait en sorte que les apports diffus sont habituellement moins importants à cette période de l'année, il semble que les sources de pollution diffuse d'origine agricole puissent se manifester au gré des précipitations qui engendrent les phénomènes de ruissellement de surface et d'érosion hydrique ou par une contribution de la nappe phréatique qui alimente davantage les cours d'eau en période d'étiage.

Les concentrations médianes estivales de phosphore enregistrées au cours des étés 1999 à 2001 respectent le critère de qualité de l'eau (0,030 mg P/l) à seulement quatre stations situées, pour la plupart, sur des rivières ou tronçons de rivières peu affectés par les activités agricoles. Même si la totalité des tendances significatives détectées, entre 1988 et 1998 (carte 2.3), indique des diminutions de concentrations, les niveaux actuels enregistrés dans les secteurs agricoles des bassins demeurent encore trop élevés et dépassent les critères de qualité de l'eau.



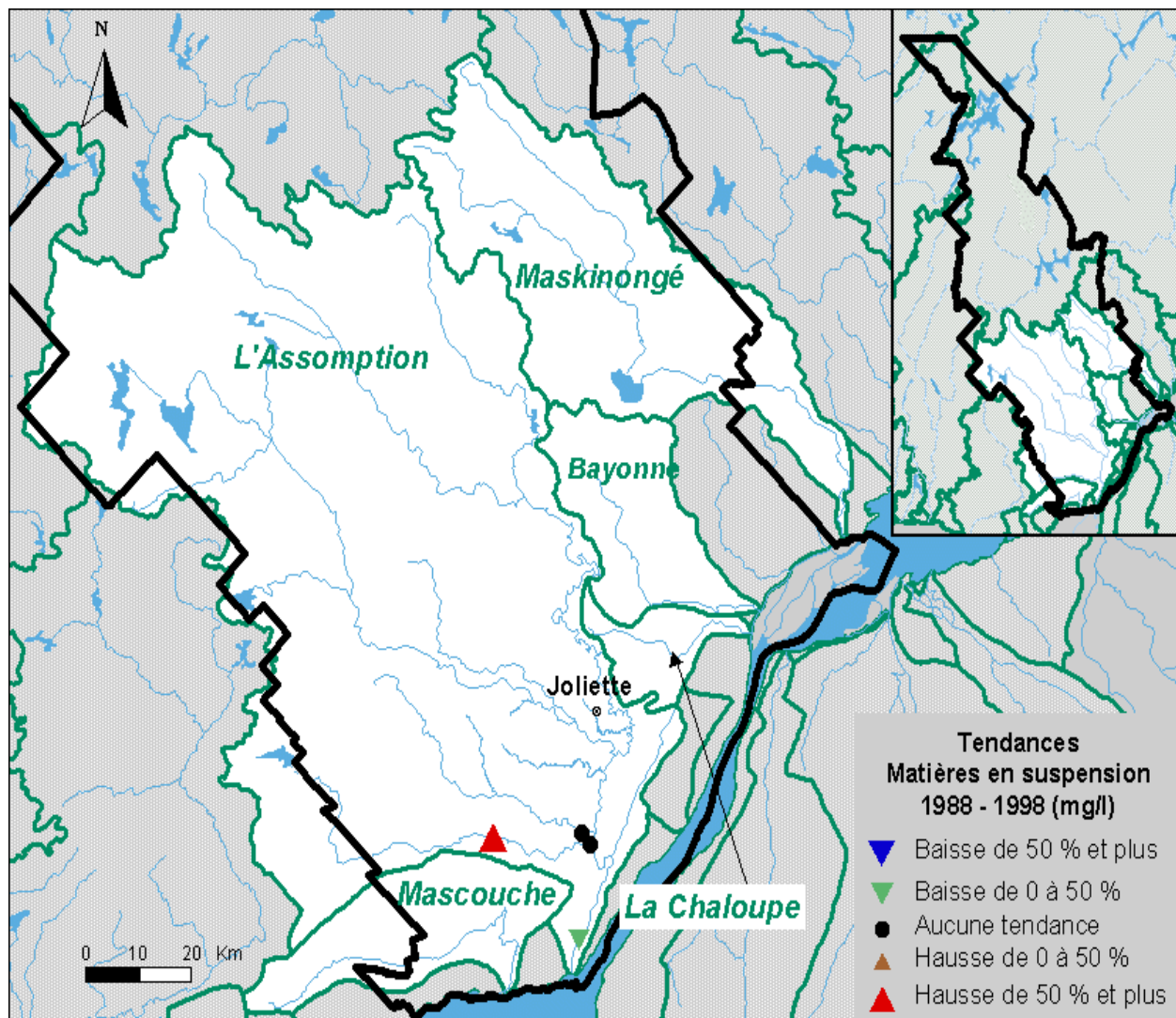
Carte 2.3 Tendances détectées dans les concentrations de phosphore total entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de Lanaudière

Contrairement à la médiane estivale, qui fournit la tendance centrale des données, le centile 90 (maximum non dépassé sur 90 % des points de mesure) laisse voir une autre réalité pour certains cours d'eau (carte 2.4), puisqu'il indique les valeurs extrêmes qui peuvent être enregistrées pour les différents descripteurs et qu'il montre ainsi l'acuité des problèmes de qualité de l'eau. Calculé à partir de toutes les mesures de phosphore effectuées pour l'ensemble de la période de 1999 à 2001, il englobe les périodes du printemps et de l'automne où la pollution diffuse a le plus de chance de se manifester. L'examen des résultats révèle que seulement deux stations maintiennent une bonne qualité au regard de leurs concentrations de phosphore (12 %) et que la vaste majorité d'entre elles (88 %) affichent à certaines périodes de l'année des mesures de qualité douteuse, mauvaise ou très mauvaise. Bien que ces mesures élevées ne soient pas exclusivement causées par des apports de sources agricoles, l'emplacement des stations suggère que ces activités jouent un rôle important sur la qualité des cours d'eau, notamment dans le cas de plusieurs ruisseaux du bassin de la rivière L'Assomption et dans les bassins des rivières Mascouche, Bayonne et La Chaloupe, où un fort pourcentage du territoire est utilisé à des fins agricoles.



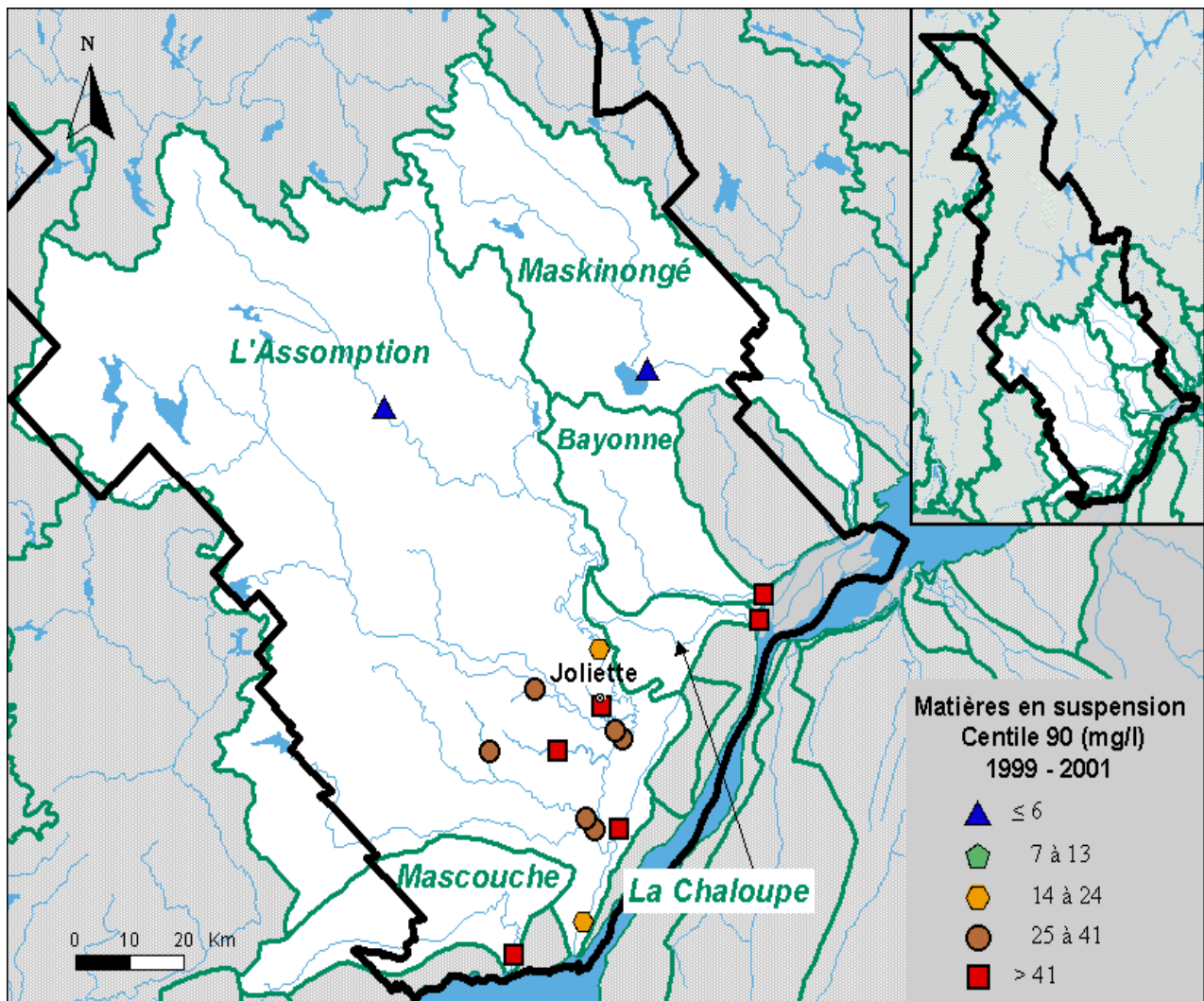
Carte 2.4 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières de la région de Lanaudière

Les concentrations médianes estivales de matières en suspension (MES) ont été dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes pour 5 des 16 stations (31 %) de la région au cours des étés de 1999 à 2001. Elles montrent que les apports de matières particulaires associées aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sont relativement importants en période estivale pour plus de la moitié des stations. Fortement corrélées aux mesures de phosphore, elles suggèrent que les concentrations de phosphore mesurées en période d'été sont influencées par les apports de sources diffuses d'origine agricole. L'analyse des données recueillies entre 1988 et 1998 (carte 2.5) montre peu de changements dans les concentrations de MES, la seule hausse significative étant enregistrée à l'embouchure du ruisseau des Anges, un tributaire de la rivière de l'Achigan.



Carte 2.5 Tendances détectées dans les concentrations de matières en suspension (MES) entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de Lanaudière

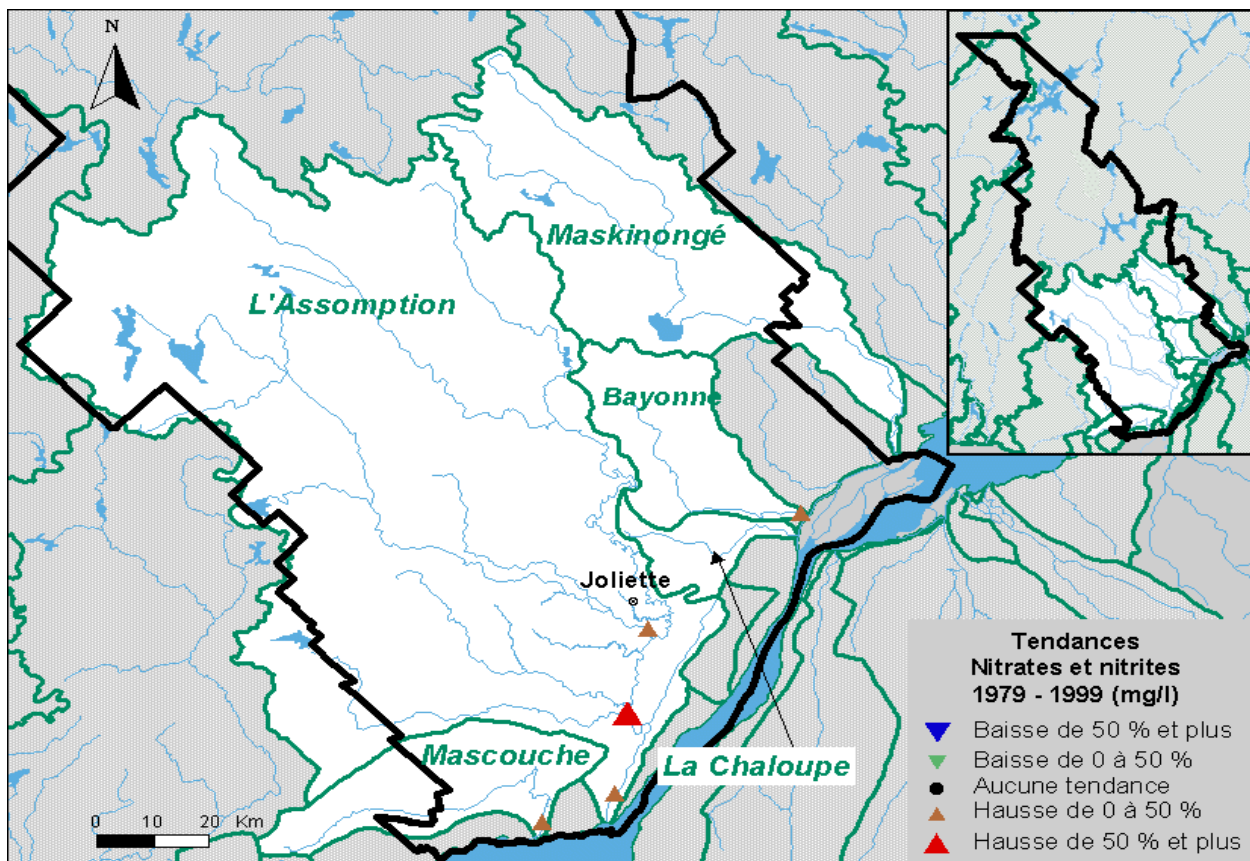
Les valeurs du centile 90 (carte 2.6) montrent que les concentrations de MES peuvent atteindre des niveaux plus élevés à certains moments de l'année à presque toutes les stations. Même si ces mesures élevées peuvent s'inscrire dans le cycle naturel de variation associé au régime hydrologique, elles traduisent dans certains cas une plus grande sensibilité des sols à l'érosion, notamment dans les zones agricoles. Les mesures les plus élevées de MES enregistrées dans les ruisseaux agricoles du bassin de la rivière L'Assomption, ainsi que dans les rivières Mascouche, La Chaloupe et Bayonne reflètent l'importance des superficies cultivées qui occupent un fort pourcentage du territoire drainé par ces cours d'eau. Elles soulignent, dans certains cas, la proximité entre les terres cultivées et les cours d'eau. Les mesures de MES de l'ensemble de l'année étant encore plus fortement corrélées aux mesures de phosphore que les mesures estivales, elles suggèrent que le ruissellement de surface et l'érosion des sols pourraient être à l'origine des apports substantiels de phosphore vers les cours d'eau.



Carte 2.6 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de MES des rivières de la région de Lanaudière

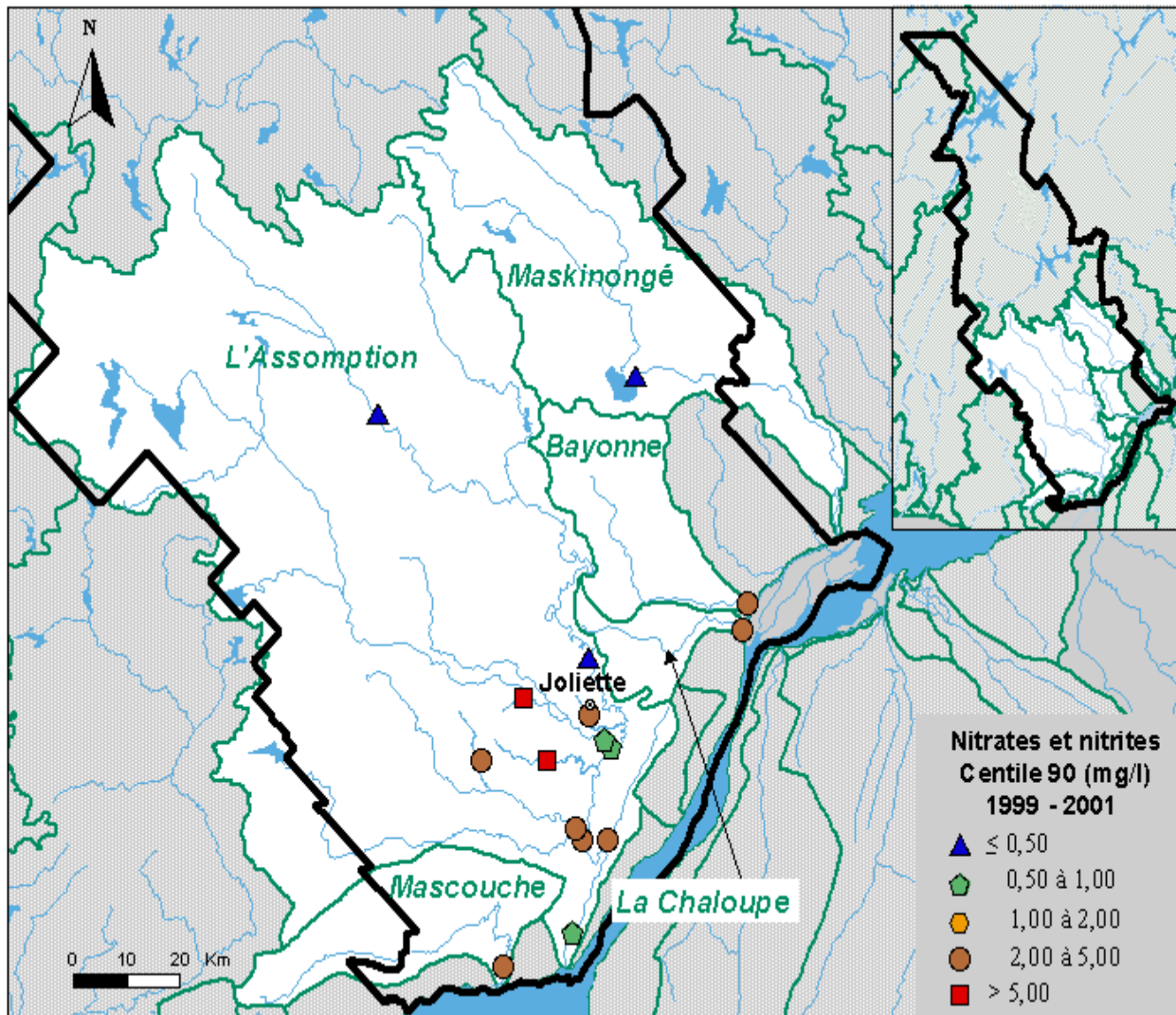
Les concentrations médianes d'azote sous forme de nitrates-nitrites mesurées en période estivale sont à des niveaux bons ou satisfaisants pour 38 % des stations étudiées. La meilleure qualité est observée pour les stations du cours principal de la rivière L'Assomption et Ouareau et la tête de la rivière Maskinongé. Elle correspond à des secteurs où les activités agricoles sont moins intenses. Cette forme minérale d'azote qui est la plus stable dans les milieux aquatiques est aussi facilement utilisée par les algues et les macrophytes. Sa présence en concentrations élevées dans les cours d'eau signifie que les apports sont importants l'été et qu'ils risquent de contribuer à la croissance excessive des plantes aquatiques et des algues. Les stations qui affichent les mesures estivales de nitrates-nitrites les plus élevées se situent sur les cours d'eau qui drainent des secteurs utilisés à des fins de production animale intensive ou de grandes superficies cultivées (monocultures). Il s'agit, à quelques exceptions près, des mêmes stations qui affichent des mesures élevées de phosphore total et de MES.

L'évolution temporelle des mesures enregistrées entre 1979 et 1999 (carte 2.7), aux stations du Réseau-rivières situées sur le territoire de Lanaudière, montre qu'en général les concentrations de nitrates-nitrites sont en hausse. Cette situation s'explique de diverses façons, notamment par les rejets des usines d'épuration des eaux usées et par des épandages accrus d'engrais azotés et de fumiers.



Carte 2.7 Tendances détectées dans les concentrations de nitrates-nitrites entre 1979 et 1999 dans les cours d'eau de la région de Lanaudière

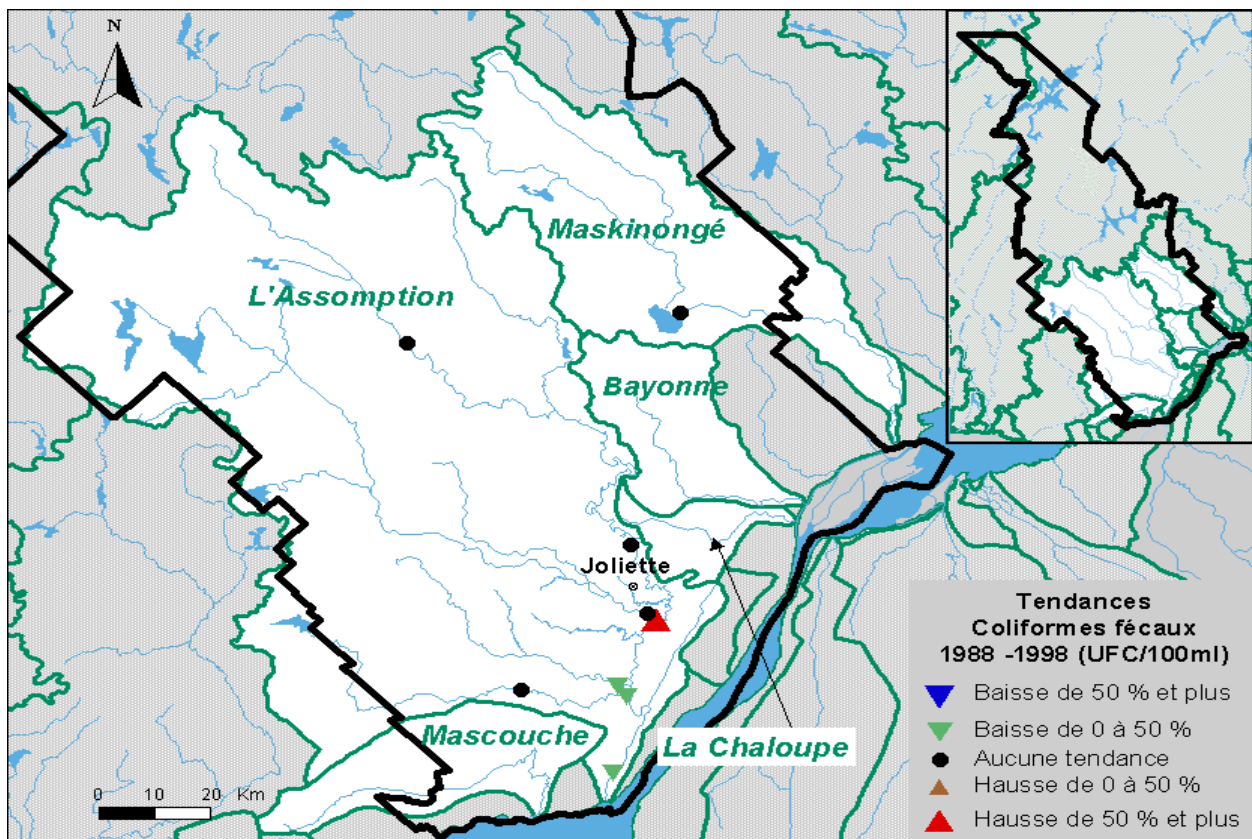
Les mesures correspondant au centile 90 (carte 2.8) montrent que, pour l'ensemble de la période de référence 1999-2001, les valeurs de nitrates-nitrites se maintiennent à des niveaux bons ou satisfaisants à seulement cinq stations. En contrepartie, pour près de 70 % des stations, l'azote des nitrates-nitrites peut, à certains moments, dépasser à lui seul le niveau repère de 1 mg N / l au-dessus duquel les concentrations d'azote total sont considérées élevées. Les mesures élevées pourraient être liées à l'utilisation des engrais minéraux azotés dans les secteurs de grandes cultures intensives et à une mauvaise gestion des fumiers sur le territoire de la région qui comporte 19 municipalités en situation de surplus de fumier appelées zones d'activités limitées (ZAL).



Carte 2.8 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates-nitrites des rivières de la région de Lanaudière

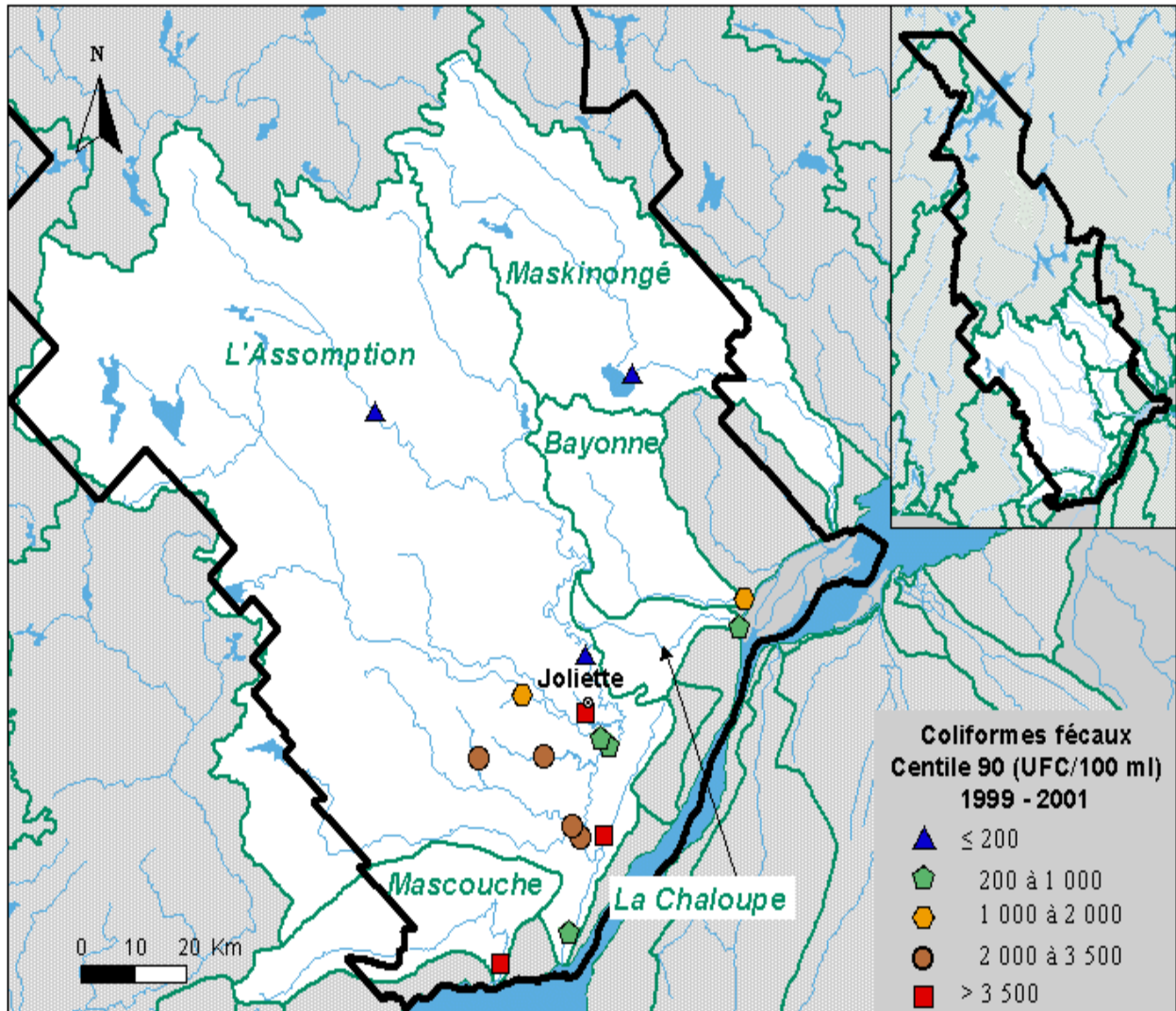
En dernier lieu, les concentrations médianes de coliformes fécaux mesurées dans les cours d'eau en période estivale témoignent des effets bénéfiques de l'assainissement des eaux usées municipales et soulignent le faible impact des apports de sources diffuses. La quasi-totalité des stations de mesures (88 %) affichent une qualité bactériologique bonne ou satisfaisante. La qualité bactériologique douteuse enregistrée à l'embouchure de la rivière de l'Assigan se situe tout juste au-dessus du critère de qualité pour les activités qui nécessitent un contact indirect avec l'eau. Elle pourrait traduire une pollution résiduelle d'origine urbaine de même qu'une contribution des territoires agricoles qui reçoivent des fumiers. Par ailleurs, la mauvaise qualité bactériologique des eaux du ruisseau Saint-Pierre semble peu influencée par la mise en opération de la Station du grand Joliette puisque les données de 2001 montrent un niveau de contamination tout aussi important qu'auparavant. Les sources de cette contamination pourraient être la présence de résidences isolées le long du cours d'eau et la pollution diffuse qui provient de la zone agricole qui borde le ruisseau.

Les tendances décelées dans les mesures effectuées entre 1988 et 1998 (carte 2.9) à plusieurs stations d'échantillonnage sont, à une exception près, toutes à la baisse, ce qui indique une fois de plus l'influence au fil des ans de la mise en place des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. L'exception à cette règle concerne la rivière L'Assomption en aval de Joliette et elle s'explique par le fait que la Station d'assainissement des eaux du grand Joliette n'était pas encore en opération au cours de la période de 1988 à 1998. Cette situation a été corrigée à la fin de l'année 2000.



Carte 2.9 Tendances détectées dans les concentrations de coliformes fécaux entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de Lanaudière

Les valeurs du centile 90 calculé pour l'ensemble des données de coliformes fécaux colligées au cours des années 1999 à 2001 (carte 2.10) montrent que la qualité bactériologique de l'eau est déficiente à certains moments. Cette mauvaise qualité d'eau pourrait être liée à des débordements des réseaux d'égouts lors de périodes de pluie et au ruissellement des territoires urbains et agricoles.



Carte 2.10 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières de la région de Lanaudière

2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

La figure 2.1 illustre les interventions dans les secteurs municipal et agricole qui ont permis, depuis la fin des années 1970, que soient réduits substantiellement les rejets directs des contaminants. Elle représente l'évolution de la qualité de l'eau de la rivière de l'Achigan de 1976 à 2001 et la chronologie des interventions d'assainissement agricole et urbain qui ont pris place dans ce bassin agricole.

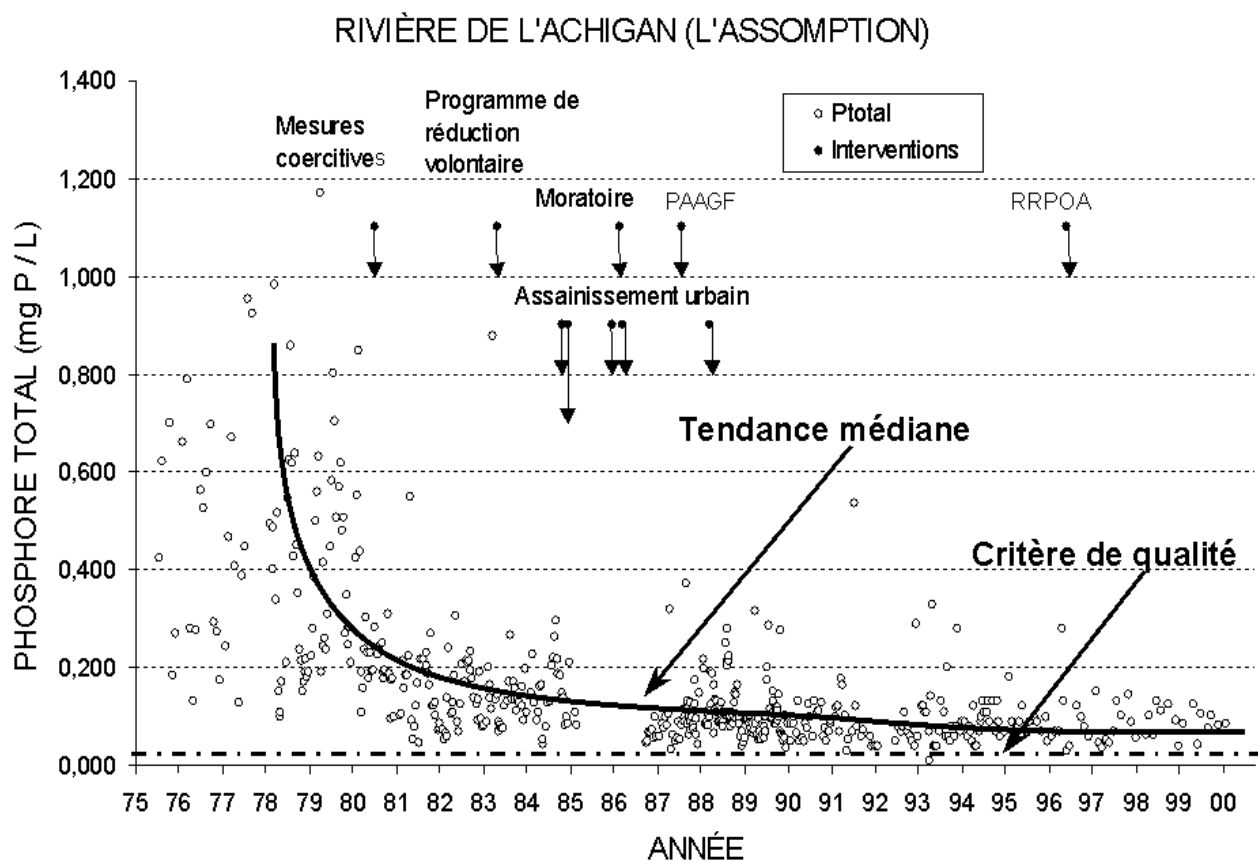


Figure 2.1 Évolution des concentrations de phosphore total dans la rivière de l'Achigan

La pollution diffuse d'origine agricole demeure un problème sérieux dans la région de Lanaudière. Des cours d'eau de la région comme les rivières Bayonne, La Chaloupe, Mascouche et certains affluents de la rivière L'Assomption font encore partie de la liste des cours d'eau pollués au Québec.

Les bassins versants de ces rivières ont une proportion importante de leur superficie en cultures maraîchères et de maïs. Les activités de production animale contribuent également à la détérioration de l'eau, notamment celles des bassins des rivières L'Assomption et Bayonne qui regroupent la majorité des ZAL du territoire.

2.4 Qualité de l'eau souterraine

Dans la région de Lanaudière, plus de 34 % de la population, soit environ 137 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont 63 % par puits individuels. Toute la population de la MRC Montcalm est alimentée par eau souterraine. En tenant compte des quelques milliers de puits de surface, on estime à environ 21 600 le nombre total de puits dispersés dans la région dont 6 800 sont répertoriés dans le système d'informations hydrogéologiques du ministère de l'Environnement.

La région compte trois usines qui embouteillent de l'eau. La première est située dans la MRC d'Autray et s'approvisionne à partir de la nappe souterraine tandis que les deux autres, situées dans les MRC de Matawinie et Les Moulins, importent l'eau qu'elles embouteillent.

Dans les sous-bassins L'Assomption et Point-du-jour, où il y a production de tabac et de pomme de terre sur des sols sablonneux et perméables, il a été constaté que les risques de contamination de la nappe souterraine par les pesticides, les engrais minéraux et les fumiers sont élevés.¹

Dans la municipalité de Lavaltrie et dans quelques municipalités avoisinantes, à la suite d'une campagne d'échantillonnage effectuée à l'automne 2000, des résultats ont révélé des dépassements de la norme prévue au Règlement sur la qualité de l'eau potable dans certains puits privés. La Direction régionale a poursuivi l'échantillonnage entre juin 2001 et novembre 2001 et les résultats des analyses ont démontré une nette augmentation des nitrates dans les puits pendant l'été. À la suite de ce constat, un avis conjoint de la municipalité, de la Direction de la Santé publique et du Ministère a été transmis en janvier 2002 aux citoyens demeurant dans les zones à risque, rappelant les normes de potabilité et les incitant à faire analyser l'eau en provenance de leur puits. Un dépliant préparé par le Ministère concernant les nitrates a été annexé à la lettre.

De plus, une importante étude sur la qualité de l'eau potable se déroule, depuis le printemps 2002, et ce, jusqu'à l'automne 2002, dans quelque 159 municipalités dans les régions où l'on trouve les plus importants surplus de fumier. Il s'agit des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et Boyer, dans Chaudière-Appalaches, Bayonne et L'Assomption, dans Lanaudière, Yamaska, dans la Montérégie et l'Estrie, et Nicolet, dans le Centre-du-Québec.

Cette étude, menée conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Institut national de santé publique du Québec, a pour but de mieux documenter les risques pour l'environnement et pour la santé potentiellement associés aux productions animales intensives. Les paramètres visés sont les nitrates-nitrites, les bactéries *Escherichia Coli* (*E. coli*) et entérocoques ainsi que les virus de type coliphage. Les résultats de cette étude seront rendus publics au printemps 2003.

¹ Giroux, I.1995. Contamination de l'eau souterraine par les pesticides et les nitrates dans les régions de culture de pommes de terre, Campagnes d'échantillonnage 1991, 1992, 1993. Ministère de l'Environnement et de la faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN950125, 34 p., 3 annexes.

2.5 Références des publications les plus récentes

DELISLE, F., S. GARIEPY et Y. BÉDARD, 1997. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune et Saint-Laurent Vision 2000, Envirodoq EN970252, 110 pages.

GANGBAZO, G. et J. PAINCHAUD, 1999. *Incidence des politiques et programmes d'assainissement agricole sur la qualité de l'eau de six rivières—1988-1995*. Vecteur Environnement, Vol. 32, No. 1, janvier 1999

3. Direction régionale de Lanaudière

3.1 Rôle de la direction régionale

La Direction régionale de Lanaudière a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

Évolution des effectifs

La Direction régionale de Lanaudière compte présentement 35 employés. Depuis septembre 2002, le secteur agricole compte 10 personnes dont 7 s'occupent spécifiquement du contrôle et 3 de l'analyse des dossiers agricoles. Les effectifs dans ce secteur ont augmenté de 35 % en 2002.

3.2 Volet « analyse »

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels au regard de la conformité des travaux. La quantité de P₂O₅ contenue dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au Ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions terrains.

Pour le traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Sur réception de l'ensemble des documents requis, l'analyse de la demande est entreprise. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Pour ces projets, le contrôle préalable est laissé aux professionnels du secteur privé. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du ministère.

Depuis 1997, la Direction régionale de Lanaudière a délivré 391 certificats d'autorisation en rapport avec des activités agricoles réalisées sur le territoire sous sa juridiction. De ceux-ci, 121 concernaient des élevages porcins. Le tableau 3.1 indique le nombre de certificats d'autorisation délivrés depuis 1997 par la direction régionale. À la lecture de ce tableau, on constate que le nombre de projets porcins a été particulièrement élevé en 1997. Ceci s'explique probablement par la levée du moratoire, le 12 juin 1996, visant à limiter l'expansion de la production porcine dans la région.

Tableau 3.1 *Nombre de certificats d'autorisation délivrés pour des établissements porcins dans la région de Lanaudière depuis 1997*

Année	Nombre de projets	Unités animales (u.a.)
1997	42	3 057
1998	28	2 478
1999	8	1 070
2000	23	1 267
2001	16	688
2002	4	351
Total	121	8 911

La Direction régionale a délivré, depuis 1997, 443 actes statutaires reliés à la production agricole. De ce nombre, 143 concernaient des élevages porcins. Le tableau 3.2 indique la répartition des actes statutaires délivrés.

Tableau 3.2 Actes statutaires délivrés, 1997-2002

TYPES DE DOCUMENT	Grand total	TYPE D'ÉLEVAGE	
	1997-2002	Suidés	Autres
		1997-2002	1997-2002
Certificats d'autorisation	391	121	270
CESSION	21	13	8
MODIFICATION	27	6	21
RÉVOCATION	4	3	1
TOTAL	443	143	300

3.3 Volet « contrôle »

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);
- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle;
- Lors de survols aériens.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation des bâtiments et l'état et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage. Une attention particulière est portée aux rejets potentiels d'eau contaminée vers les fossés et les cours d'eau.

Des survols aériens permettent de mieux cibler les exploitations non conformes sur les plans de l'entreposage et de l'épandage. Les cas problématiques identifiés font l'objet d'une inspection systématique dans les jours suivants. Au printemps 2001, 55 exploitations agricoles ont fait l'objet d'une inspection en raison d'un système d'entreposage inadéquat.

Dans le contexte des différentes réglementations en vigueur, les programmes systématiques de contrôle ont d'abord ciblé la conformité des structures d'entreposage des fumiers et lisiers et des superficies d'épandage requises. Une attention particulière a aussi été portée au respect des ententes d'épandage, à la prise en charge des fumiers par l'organisme accrédité de gestion des fumiers et à la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

Les plaintes écrites ou verbales, qu'elles soient anonymes ou non, conduisent à des inspections dans la mesure où les activités dont elles font l'objet sont encadrées par les lois et règlements du Ministère. Les plaintes à caractère environnemental sont traitées sur réception.

Le tableau 3.3 indique que depuis le 1^{er} janvier 2000, la Direction régionale a traité 77 plaintes liées au milieu agricole dans la région de Lanaudière. De ce nombre, 27 concernaient des propriétaires de porcheries. Soulignons que près de 75 % des plaintes sur les suidés étaient directement reliées à l'épandage des lisiers.

Tableau 3.3 Répartition des activités de contrôle

		2000	2001	2002	TOTAL
NOMBRE DE PLAINTES	total	19	24	34	77
	porc	9	10	8	27
NOMBRE D'INSPECTIONS	total	144	294	231	669
	porc	28	85	114	227
NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION	total	37	86	66	189
	porc	17	28	23	68

Source : SAGIR

Les programmes d'inspection systématiques sont mis en œuvre par la Direction régionale en fonction de problématiques régionales. À cet effet, au début des années 1980, les efforts de contrôle ont été axés sur l'entreposage des fumiers liquides. Selon nos données, en 1984, 95 % des fumiers liquides du bassin de la rivière L'Assomption étaient entreposés dans des ouvrages étanches. Après cette période, les activités de contrôle ont porté principalement sur l'épandage des fumiers, notamment la vérification des ententes d'épandage et la tenue des registres.

Le tableau 3.3 indique que depuis le 1^{er} janvier 2000, la Direction régionale de Lanaudière a réalisé 669 inspections reliées au secteur agricole. De ce nombre, 227 inspections concernaient des exploitations porcines.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, 189 avis d'infraction ont été délivrés à des exploitants agricoles. De ce nombre, 68 concernaient de manière plus spécifique des exploitations porcines (tableau 3.3).

4. Portrait agricole régional

4.1 Agriculture dans Lanaudière

La région de Lanaudière se distingue par la variété de ses productions animales et végétales. Deux types d'élevage contribuent de façon importante aux surplus de fumiers de la région. La production porcine qui se retrouve dans les municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan, de Saint-Roch-Ouest et de Saint-Esprit et la production avicole principalement établie à Saint-Félix-de-Valois crée une pression sur le milieu.

Les zones d'activités limitées (ZAL) désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des prélèvements des cultures. Sur les 59 municipalités qui composent la région de Lanaudière, il y en a actuellement 19 identifiées comme ZAL par le REA et réparties dans cinq MRC (Figure 4.1).

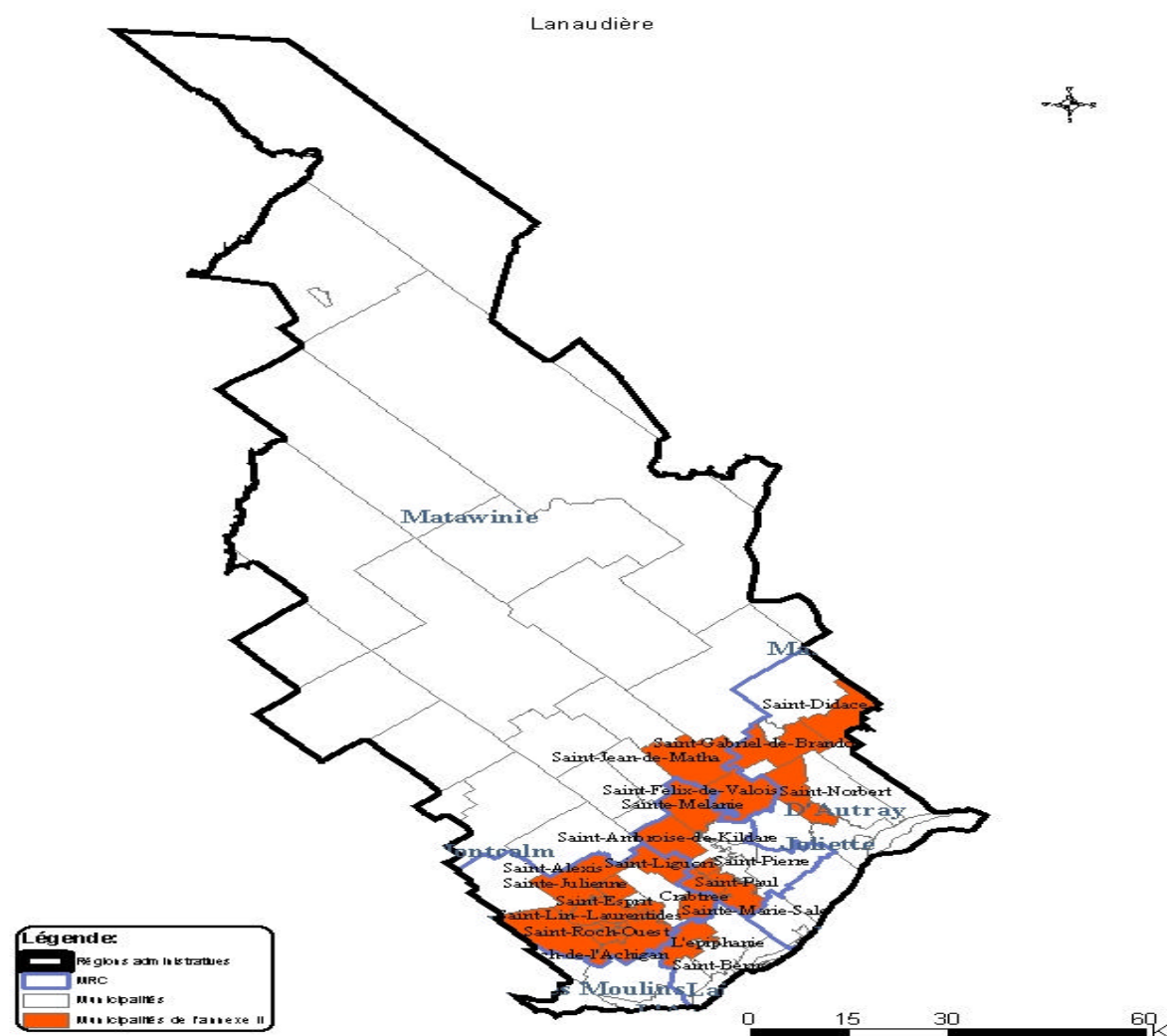


Figure 4.1 Zones d'activités limitées selon le REA

Source : Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, service de l'assainissement agricole et des activités de compostage

4.2 Élevage porcin

L'élevage porcin a fait l'objet au cours des vingt dernières années de plusieurs interventions dans le bassin de la rivière l'Assomption. Notons d'abord que de 1981 à 1984, l'expansion du cheptel porcin a été prohibée dans les municipalités du bassin de la rivière L'Assomption. Puis, en 1985, le gouvernement adoptait un plan spécial d'intervention dans ce même bassin qui avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière par la mise en place d'interventions et de mesures environnementales. En plus d'un moratoire sur la production porcine dans treize municipalités du bassin de la rivière L'Assomption, le plan prévoyait un programme de rachat qui visait à diminuer le cheptel dans le bassin. En combinaison avec cette dernière mesure, les organismes gouvernementaux, impliqués dans la mise en œuvre de ce plan, ont travaillé à informer les producteurs sur la réglementation, à implanter de nouvelles pratiques et à contrôler les activités ayant le plus d'impacts sur la qualité de l'environnement, notamment l'entreposage et l'épandage des fumiers.

En 1996, dans le cadre d'une démarche concertée, les principaux intervenants régionaux, dont les groupes environnementaux, ont demandé au gouvernement de lever le moratoire sur la production porcine dans Lanaudière. Tout en donnant suite à cette demande, le MAPAQ et le Ministère ont soutenu la mise en place dans la région d'un organisme de gestion des fumiers : Cogenor Lanaudière. Sa mission est de diffuser, promouvoir et implanter une gestion agronomique, économique et environnementale des fumiers et des engrais minéraux en collaboration avec les autres intervenants.

Le dernier bilan de l'organisme, en février 2002, révèle qu'il avait des contrats avec 36 exploitations agricoles en surplus de fumier pour un volume de 110 000 m³. Ces lisiers en surplus étaient épandus chez 100 receveurs de fumier répartis sur le territoire. L'entente n'a pas été renouvelée à son échéance puisque le REA ne prévoit plus d'obligations d'adhésion à cet organisme pour les exploitations agricoles.

4.3 Préoccupation des citoyens

Dans la région de Lanaudière, l'opposition de la population est peu importante vis-à-vis de l'implantation de nouveaux lieux d'élevage porcin. Celle-ci, habituée à voir des porcheries dans son paysage, accorde plus facilement son aval à l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage de porcs. Cependant, en raison du moratoire sur la production porcine, très peu de nouveaux lieux d'élevage se sont implantés dans la région.

Par contre, la population signale plus souvent les inconvénients causés par les odeurs produites par l'épandage du fumier et du lisier. Depuis 1997, les producteurs sont tenus de trouver de nouvelles terres pour l'épandage de leur fumier afin de respecter les dépôts maximums de phosphore et la date de la fin de la période d'épandage, fixée au 1^{er} octobre. Pour ces raisons, il est maintenant plus fréquent de constater que des épandages sont réalisés pendant la période estivale sur des parcelles n'ayant jamais été utilisées auparavant.

5. Les particularités régionales

5.1 Mécanismes d'échanges et de collaboration

La table de concertation en agroenvironnement a été mise en place en février 1999 et regroupe des représentants du monde municipal, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL), Cogenor Lanaudière, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, le Conseil régional en environnement, l'organisme À Court d'eau ainsi que le MAPAQ, la Direction de la santé publique et le ministère de l'Environnement. Le mandat principal de la table est de regrouper les intervenants du secteur agroenvironnemental afin de dégager une vision commune des problématiques agroenvironnementales régionales en vue d'établir un plan conjoint d'actions prioritaires à mettre en œuvre.

Le ministère de l'Environnement participe également à des sous-comités techniques issus du plan stratégique de mise en valeur de la rivière L'Assomption élaboré par la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA). Cet organisme sans but lucratif, fondé en 1983, réunit divers intervenants provenant tant des domaines économique, social, politique, qu'environnemental qui partagent leur expertise en vue d'un objectif commun qui est la protection et la mise en valeur de la rivière L'Assomption.

Récemment, la Direction régionale a mis sur pied avec la collaboration de la FUPAL, un comité technique de mise en œuvre du REA. D'autres organismes tels le MAPAQ, Cogenor Lanaudière et les clubs agroenvironnementaux seront invités à se joindre à ce comité prochainement. L'objectif principal poursuivi par le comité est la mise en œuvre harmonieuse et structurée de la réglementation environnementale en matière agricole. Pour ce faire, il s'est donné comme mandat de développer, promouvoir et mettre en œuvre des outils et des activités appropriés.

5.2 Projets agroenvironnementaux

En 1992, un projet expérimental d'élevage de porcs sur litière biomaîtrisée visait à tester cette nouvelle technologie et à en effectuer un suivi agronomique, environnemental et économique. Le projet s'est avéré concluant. La région compte actuellement 7 producteurs qui ont opté pour une régie sur litière mince, une variante de la litière biomaîtrisée.

Un projet de traitement de lisier, découlant d'une initiative régionale, a été autorisé en juillet 2001 pour une période de trois ans. Il vise notamment à élaborer un cahier de charges pour l'application de ce mode de traitement à la ferme.

5.3 Problématiques régionales particulières

Sur le territoire, la production porcine intensive est concentrée dans la portion sud du bassin versant de la rivière L'Assomption. C'est dans le bassin versant de la rivière Bayonne que l'on retrouve la densité animale la plus élevée de la région. Il y a moins d'élevages d'animaux dans la portion nord du territoire.

Conclusion

Les activités agricoles occupent une place importante dans plusieurs municipalités de la région. Les résultats du réseau de surveillance des rivières du ministère de l'Environnement démontrent l'impact qu'a l'agriculture sur la qualité de l'eau dans les secteurs où l'on retrouve de la culture intensive ou une densité animale élevée, principalement dans les zones considérées en surplus de fumier. Les mesures indiquent une piètre qualité de l'eau des rivières étudiées en raison des concentrations élevées de phosphore, d'azote et de matières en suspension. Pour ce qui est des nitrites-nitrates, il a été noté une augmentation des concentrations qui peut être attribuée à l'utilisation importante d'engrais azotés ainsi qu'à une mauvaise gestion des fumiers dans ces zones. En ce qui concerne les coliformes fécaux, les résultats démontrent une baisse des concentrations au fil des ans qui peut être expliquée par la mise en place graduelle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

La pollution diffuse d'origine agricole demeure un problème sérieux dans la région. Pour les prochaines années, le défi du monde agricole dans Lanaudière passe donc par la poursuite et l'intensification des actions déjà entreprises selon les principes du développement durable. L'ensemble de ces actions devrait se traduire par des améliorations de la qualité de l'eau qui continue d'être l'indicateur privilégié de la pression qu'exerce l'homme sur son milieu.